Contravention couvre feu

trouve qu'il y a une mise en danger d'autrui

Par Mnal
Bonjour,
Je me suis fais contrôler et verbaliser pour non respect du couvre feu (chose que je ne conteste pas), seulement le gendarme qui m'a verbaliser ne portait pas de masque. Les distances sanitaires n'étant pas respecté lors notamment de la signature de la contraventions! Je ne trouve cela pas normal sachant que nous pouvons être verbalisé pour non port du masque! Est ce normal que les gendarmes est le droit de ne pas porter de masque!? y a t il un recours? Merci
Par ESP
Bonjour II n'est pas normal que les gendarmes se passent du masque, avez vous mentionné ceci avant de signer ?
Par Mnal
Je n'ai malheureusement pas osé étant en tort et ayant peur d'une sanction plus lourde. Et malheureusement je pense que ce monsieur aurait eu une bonne excuse
Bonjour, Vous pouvez faire un signalement au chef de brigade. Ceci dit, la faute du gendarme ne retire rien à votre propre faute, ne comptez donc pas là dessus pour voir lever les sanctions à votre égard.
Par Mnal
Ce n'est effectivement pas mon attente je ne conteste pas du tout l'amende. Mais je ne trouve pas normal le non port du masque alors qu'on nous vdrbalise si nous ne le portons pas. De plus étant enceinte je fais encore plus attention et je